

Arrêté n°2018-3861

Portant modification de la composition de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment le livre IV de la première partie et son article L 1432-1, ainsi que ses articles D.1432-1 à D.1432-14 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2010-346 du 31 mars 2010 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Vu le décret n°2015-1878 du 30 décembre 2015 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé ;

Vu le décret du 6 octobre 2016 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes - Monsieur Jean-Yves GRALL ;

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner les représentants mentionnés à l'article D.1432-6 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1 : La commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail, de la protection maternelle et infantile en Auvergne-Rhône-Alpes est composée comme suit.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article D.1432-3 du code de la santé publique, la commission peut à l'unanimité admettre des membres supplémentaires, choisis parmi les autres contributeurs financiers de la prévention et de la promotion de la santé au niveau régional.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication par les autres personnes, en formulant un recours gracieux auprès du directeur général et/ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03.

Article 4 : La directrice de la santé publique de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 17 juillet 2018

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Auvergne-Rhône-
Alpes
Docteur Jean-Yves GRALL

- 1) Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant, président ladite commission
- 2) Monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
- 3) Représentants de l'Etat exerçant des compétences dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé :
 - a) Madame la rectrice de région académique
 - b) Madame la directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
 - c) Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
 - d) Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 - e) Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 - f) Monsieur le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse
 - g) Madame la directrice départementale déléguée de la cohésion sociale du Rhône
- 4) Représentants des collectivités territoriales :
 - a) Conseillers régionaux Auvergne-Rhône-Alpes :
 - titulaire : Mme Martine GUIBERT
 - suppléante 1 : Mme Catherine BOLZE
 - suppléant 2 : à désigner

 - titulaire : Mme Sandra SLEPCEVIC
 - suppléante 1 : Mme Anne LORNE
 - suppléant 2 : à désigner
 - b) Représentants des conseils départementaux de la région Auvergne-Rhône-Alpes :
 - Conseil départemental de l'Ain :
 - titulaire : Le Président du Conseil départemental de l'Ain ou son représentant, Mme Muriel LUGA GIRAUD
 - suppléante 1 : Mme Valérie GUYON
 - suppléant 2 : M. Jean-Pierre GAITET
 - Conseil départemental de l'Allier :
 - titulaire : Mme Nicole TABUTIN
 - suppléante 1 : Mme Evelyne VOITELLIER
 - suppléante 2 : Mme Annie CORNE
 - Conseil départemental de l'Ardèche :
 - titulaire : Mme Sandrine CHAREYRE
 - suppléante 1 : Mme Sylvie DUBOIS
 - suppléante 2 : Mme Bérengère BASTIDE

Conseil départemental du Cantal :

- titulaire : Mme Valérie CABECAS
- suppléante 1 : Mme Sylvie LACHAIZE
- suppléant 2 : M. Bruno LACOSTE

Conseil départemental de la Drôme :

- titulaire : Mme Béatrice TEYSSOT
- suppléante 1 : Dr Martine CHALAYER
- suppléant 2 : M. Frédéric MERE

Conseil départemental de l'Isère :

- titulaire : Mme Sandrine MARTIN-GRAND
- suppléante 1 : Mme Magali GUILLOT
- suppléante 2 : Mme Laura BONNEFOY

Conseil départemental de la Loire :

- titulaire : Mme Solange BERLIER
- suppléant 1 : M. Michel CHOCHOY
- suppléant 2 : A désigner

Conseil départemental de la Haute-Loire :

- titulaire : Dr Yves BRAYE
- suppléante 1 : Mme Christiane MOSNIER
- suppléant 2 : M. Michel DECOLIN

Conseil départemental du Puy-de-Dôme :

- titulaire : Mme Josiane ANDRE
- suppléante 1 : Mme Christine ASPERT
- suppléante 2 : Dr Sophie CHADEYRAS

Conseil départemental du Rhône :

- titulaire : M. Thomas RAVIER
- suppléante 1 : Mme Annick GUINOT
- suppléante 2 : Mme Mireille SIMIAN

Métropole de Lyon :

- titulaire : Dr Thierry PHILIP
- suppléante 1 : Mme Murielle LAURENT
- suppléante 2 : Mme Laura GANDOLFI

Conseil départemental de la Savoie :

- titulaire : Mme Rozenn HARS
- suppléante 1 : Mme Gaëlle SENE
- suppléant 2 : à désigner

Conseil départemental de la Haute-Savoie :

- titulaire : Mme Françoise CAMUSSO
- suppléante 1 : Mme Agnès GAY
- suppléant 2 : M. Bernard RACH

c) Représentants des communes et des groupements de communes :

- titulaire : à désigner
- suppléant 1 : à désigner
- suppléant 2 : à désigner

- titulaire : à désigner
- suppléant 1 : à désigner
- suppléant 2 : à désigner

- titulaire : à désigner
- suppléant : à désigner
- suppléant : à désigner

- titulaire : à désigner
- suppléant 1 : à désigner
- suppléant 2 : à désigner

5) Représentants des organismes de sécurité sociale œuvrant dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé :

a) le directeur de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail :

- titulaire : M. Yves CORVAISIER
- suppléant 1 : Mme Sylvie SALAVERT
- suppléant 2 : Mme Fabienne PLOTON

b) le directeur de la coordination régionale de gestion du risque :

- titulaire : Dr Anne-Marie MERCIER
- suppléante 1 : Mme Chantal LEMBAKOALI-BARTHEL
- suppléant 2 : M. Vincent SAUZEREAU

c) le directeur de la caisse locale déléguée pour la sécurité sociale des indépendants :

- titulaire : M. Jean-Marc GEORGE
- suppléant 1 : Dr Jean-Baptiste GRAVRAND
- suppléante 2 : M. Daniel ROBERT

d) le directeur désigné par l'association régionale des caisses de mutualité sociale agricole :

- titulaire : M. Ludovic MARTIN
- suppléant 1 : M. Fabien CHAMPARNAUD
- suppléante 2 : Mme Dominique GENTIAL